

Affaire suivie par Mme Hanem TIMELLI

Toulon, le

24 JAN. 2022

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les présidents d'établissement public de coopération intercommunale,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale,
Mesdames et messieurs les présidents de syndicat mixte,

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

Objet: Télétravail et respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site dans la fonction publique territoriale.

Pièce jointe: Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 21 janvier 2022 (référence : 21-001466-D).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note d'information de la direction générale des collectivités locales relative au télétravail et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site, dans la fonction publique territoriale.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général

Serge JACOB